

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 5 juin 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 5 juin, a examiné quatre avant-projets de loi du pays ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 21 arrêtés et examiné 22 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la formation professionnelle en alternance et portant modification du code du travail de Nouvelle-Calédonie. Ce texte vise à réformer en profondeur le dispositif de formation professionnelle par alternance en Nouvelle-Calédonie. L'alternance, qui s'articule aujourd'hui entre les contrats d'apprentissage et les formations sous contrat de qualification, va être refondue en un seul contrat rénové. A la clé, plus de simplicité pour les employeurs, et un meilleur encadrement du centre de formation comme du tuteur, au bénéfice de l'alternant.

> Voir communiqué détaillé « Réforme de l'alternance ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la responsabilité et à l'assurance de la construction. Ce texte garantit une meilleure protection juridique des personnes qui souhaitent faire construire leur habitation en accélérant les procédures en cas de sinistre, mais aussi pour les artisans et les entrepreneurs.

> Voir communiqué détaillé « Assurance de la construction ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la modernisation des échanges entre les cotisants et la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT). Ce texte permettra aux entreprises et travailleurs indépendants d'effectuer leurs déclarations et le paiement des cotisations et contributions sociales directement en ligne, sur le site de la CAFAT, dans l'objectif d'accélérer le recouvrement des cotisations et contributions sociales.

> Voir communiqué détaillé « Modernisation des échanges avec la CAFAT ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant adaptation du régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie. Il s'agit d'adaptations techniques du cadre juridique qui n'emportent pas de modifications ou d'ouverture de droits nouveaux, mais qui permettent la sécurisation et le renforcement du contrôle des prestations.

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire) et devant le Conseil d'État (pour une affaire)

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Carole Pinazo en qualité de chef du service administratif et financier de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 F au syndicat d'initiative de Voh pour l'organisation du « Raid de Voh » qui s'est déroulé le samedi 5 mai 2018.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Dans le cadre de la démarche qualité (ISO9001) mise en place au sein de la direction de la formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les attributions et l'organisation de la direction. Un bureau « ressources humaines et coordination administrative » est ainsi créé ainsi qu'un poste de « responsable qualité », rattaché au directeur, avec pour principale mission le développement de la qualité interne, ainsi que la rédaction et la mise à jour des processus métier.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux postes (un poste pour le premier concours et un poste au titre du second concours) pour le recrutement dans le corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les dates d'ouverture des concours ouverts pour le recrutement de sept manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Les concours initialement programmés les 2 et 3 juillet 2018 sont repoussés au 5 et 6 novembre 2018. Celui prévu le 31 mai est reprogrammé le 4 octobre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert 30 postes aux concours externes ; 8 postes aux concours externes spéciaux et 20 postes au concours interne pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie. Les dates de clôtures d'inscription sont fixées aux 9 et 30 août 2018. Celles des épreuves d'admissibilité à compter du 7 septembre pour les premiers concours, du 14 septembre pour les seconds concours et du 29 septembre 2018 pour le concours interne. Dès leur réussite aux concours externes et externes spéciaux, les lauréats seront soumis à une formation initiale d'un an à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert quatre postes à un examen professionnel pour l'accès au 2e grade dans le corps des techniciens des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est le 19 juillet 2018. Les épreuves écrites sont programmées à compter du 18 août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Mme Caroline Kawka et M. Manuel Cellard en tant que représentants des exploitants d'établissements de la conduite au sein de la commission de la réglementation de la circulation routière et de la formation spécialisée en matière d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de ladite commission.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'institut de formation à l'administration publique de la Nouvelle-Calédonie (IFAP) en recettes globales à la somme de 660 millions de francs et en dépenses globales à la somme de 624 millions de francs, traduisant un résultat global excédentaire de 35 millions de francs. Le résultat cumulé de clôture 2017, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 359 752 803 F. Il se décompose comme suit : un résultat d'investissement cumulé de 13 262 978 F et un résultat de fonctionnement cumulé de 346 489 825 F.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2009-5153/GNC du 10 novembre 2009 portant habilitation de M. Laurent Argouet en qualité d'agent spécial de la société d'assurances « AREAS ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) : facturation d'une prestation de nettoyage pour les locations de salle au-delà de 50 personnes ; et création d'un tarif scolaire de 300 F pour toute représentation organisée par l'établissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les huit sociétés suivantes pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie : LA MONDIALE, AXA FRANCE VIE, GENERALI IARD, LA PARISIENNE, SOGECAP, AUXIA, GENERALI VIE, ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé dérogation à la société EEC pour la souscription de trois contrats auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie. Les filiales concernées sont ALIZES ENERGIE, PACIFIC AIRPORT ENGIE, ENDEL NC, SOCIETE DE MAINTENANCE DU KONIAMBO et SOCOMETRA.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 3 du budget 2017 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC), qui s'établit comme suit :
- 750 000 000 F pour les recettes d'investissement, + 1 100 000 000 F pour les dépenses d'investissement. Le BP 2017 s'établit en conséquence à 9 723 273 040 F, réparti entre section comme suit : 4 539 562 777 F en fonctionnement, 5 183 710 263 F en investissement. L'excédent d'investissement s'élève à 1 946 212 314 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Julien Ledet chef du service des routes de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté le don fait par l'Association Les Amis du Musée de Nouvelle-Calédonie d'une massue à bec d'oiseau de Nouvelle-Calédonie du 19^e siècle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté le don fait par M. Frédéric Thomas-Dumont d'un tesson archéologique et de cinq affiches éditées en 1984 pour le IV^e Festival des arts du Pacifique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 350 000 F de subventions :
 - ➔ 350 000 F à l'association EXPRESSIONS (soutien financier afin de lui permettre d'organiser l'édition d'essai métaphysique « contribution au développement de la culture, et participatif à la promotion du vivre ensemble de notre Pays ») ;
 - ➔ Un million de francs à l'association KAVEGU (soutien financier pour l'organisation du 150^e anniversaire de « UVANU » du 14 au 18 mai 2018).

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé M. José Aparisi par M. Tito Fanene pour siéger en qualité de membre du collège employeurs et travailleurs indépendants au conseil d'administration de la CAFAT (caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie).

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Frédéric GIMAT en qualité de chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006 relatif aux modalités de calcul des tarifs applicables à la vente au détail de l'essence et du gazole afin que les taxes applicables sur l'essence et le gazole soient directement répercutées dans la structure des prix de l'essence et du gazole. Actuellement, les taxes douanières sont perçues par les opérateurs pétroliers plus d'un mois et moins de deux mois avant le début de la période d'application des prix. Il y a donc un décalage de deux mois entre les taxes réglées par les opérateurs pétroliers et les taxes répercutées dans la structure des prix.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et six avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent. Il a émis 11 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret portant diverses dispositions communes à l'ensemble du patrimoine culturel.